

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, et son règlement intérieur,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 68 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

### **Le Conseil d'Administration dans sa séance du 05 mars 2021**

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 68 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

### **DÉCIDE**

Le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la nouvelle offre de la Toul'Box (cf note et PWP joints).

Toulouse, le 5 mars 2021

**Le Président de l'Université  
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



**Philippe RAIMBAULT**